

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :  
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
 — 10 fr. pour six mois,  
 — 6 fr. pour trois mois.  
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 12 novembre.

Le *Moniteur* du 11 novembre contient une note ainsi conçue :

Les travaux de la conférence de Zurich sont arrivés à leur terme, et les actes qu'elle avait pour mission de conclure ont été signés aujourd'hui par les plénipotentiaires de France, d'Autriche et de Sardaigne.

Ils comprennent trois traités. Le premier, conclu entre la France et l'Autriche, stipule la cession de la Lombardie à la France avec les conditions qui s'y rattachent.

Par le second, la France cède cette province aux mêmes conditions à la Sardaigne.

Le troisième rétablit l'état de paix entre la France, l'Autriche et la Sardaigne.

Les diverses clauses de ces traités, conçues dans l'esprit des préliminaires de Villafranca, en consacrent les dispositions.

Le gouvernement de l'Empereur et celui de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique se sont entendus pour provoquer la réunion d'un Congrès qui aura à prendre communication des traités de Zurich et à délibérer sur les moyens les plus propres à fonder la pacification de l'Italie sur des bases solides et durables.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

PRÉFECTURE DU NORD.

Nous, préfet du département du Nord, commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Vu la délibération en date du 10 février 1858 par laquelle le Conseil municipal de Roubaix a

voté l'acquisition de la rue dite de la Rondelle, appartenant actuellement aux sieurs Mathon-Lepers et Leconte-Baillon, et son classement comme voie publique de la ville ;

Vu, à l'appui de cette délibération, la soumission des sieurs Mathon et Leconte, en date du 25 août 1857, et le plan de la rue en question, dressé à la date du 15 avril 1858, par le sieur Barbotin, géomètre ;

L'ordonnance réglementaire du 23 août 1835 ; Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet aux formalités d'enquête voulues par les lois et règlements ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. La délibération et les pièces visées seront déposées pendant quinze jours à la Mairie de Roubaix, afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

Art. 2. A l'expiration de ce délai, un commissaire spécial qui sera ci-après désigné, recevra, à la Mairie, pendant trois jours, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet.

Art. 3. Les délais ci-dessus fixés ne courront qu'à dater de l'avertissement qui sera donné par voie de publication et d'affiches. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat du maire.

Art. 4. M. Piat, membre du Conseil d'arrondissement, à Roubaix, est nommé commissaire à l'effet de recevoir les déclarations mentionnées dans l'article 2.

Art. 5. Après avoir clos et signé le registre de ces déclarations, le commissaire le transmettra immédiatement au maire, avec son avis motivé et les autres pièces de l'instruction qui auront servi de base à l'enquête.

Art. 6. Si le registre d'enquête contient des déclarations contraires à l'adoption du projet, ou si l'avis du commissaire enquêteur lui est opposé, le Conseil municipal sera appelé à les examiner et émettre son avis dans une délibération motivée, dont le procès-verbal sera joint aux pièces.

Le maire nous adressera ensuite la délibération du Conseil et le dossier de l'affaire, avec son avis.

Art. 7. Le maire de Roubaix est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 25 octobre 1859.

Signé : VALLON.

Nous, Conseiller municipal faisant fonctions de maire,

Vu l'arrêté qui précède, Après nous être entendu avec M. le commissaire enquêteur,

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. La déclaration relative à l'acceptation, par la ville, de la rue de la Rondelle, et son classement comme voie publique de la ville, seront reçues, dans une des salles de la Mairie, par M. César Piat, conseiller d'arrondissement, les jeudi 24, vendredi 25 et samedi 6 novembre, de onze heures à midi.

Art. 2. Jusqu'à cette époque, les pièces indiquées dans l'arrêté préfectoral ci-dessus transcrit, resteront déposées au secrétariat de la Mairie, où elles seront communiquées aux personnes qui en feront la demande.

A. 3. L'arrêté de M. le préfet et le présent arrêté seront affichés et publiés en la forme ordinaire.

Roubaix, 9 novembre 1859.

TIERS-BONTE.

La rentrée des Facultés aura lieu, à Douai, le mardi 15 novembre, à trois heures de l'après-midi, dans le grand amphithéâtre de l'hôtel académique. Cette belle fête universitaire a le privilège d'attirer, chaque année, une foule immense avide d'entendre les discours qui se prononcent à cette occasion.

Deux habitants de Fiers, MM. Lerler, père et fils, ont été attaqués sur le territoire de Mons-en-Baroeul par plusieurs individus qui semblaient les attendre dans un fossé et qui leur ont porté des coups violents. On a arrêté trois frères habitant Hellemmes comme ayant pris part à ce guet-apens.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une hausse moyenne de 24 centimes à l'hectolitre.

Il se fait en ce moment un mouvement très-actif de métaux précieux entre la France et l'Angleterre. On expédie par Calais plus d'un million par semaine en argent, et l'on reçoit, par contre, des souverains.

(Journal du Havre).

Dans la réunion mensuelle de la Chambre du commerce de Liverpool qui a eu lieu lundi, il a été décidé qu'on adresserait au gouvernement un mémoire en faveur de l'abolition du droit de péage de l'Elbe.

Il est question d'une série de réformes importantes dans le tarif des douanes russes. Le gouvernement espère donner ainsi une grande impulsion au mouvement commercial de l'empire russe et mettre un terme à la contrebande qui s'exerce sur une grande échelle avec le système actuel des prohibitions et des droits d'entrée élevés.

Voici un exemple frappant de ce que l'homme vraiment agriculteur peut faire dans un pays de landes :

M. Lizard, de Guéméné Penfao (Loire-Inférieure), qui a obtenu cette année un prix d'honneur de 5,000 fr. et une coupe d'argent de la valeur de 3,000 fr., au concours agricole, donne les détails suivants sur son exploitation :

« Tréguel se compose de sept fermes, plus la réserve. L'une de ces fermes avait rapporté net, l'année dernière, 12,500 fr., dont moitié pour moi, c'est-à-dire 6,250 fr. ; une autre, 10,300 fr., dont moitié pour moi, c'est-à-dire 5,150 francs.

Les autres m'ont donné entre 2 et 4,000 fr. net. L'année dernière, il n'y avait que six fermes ; la septième n'existe que de cette année.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 12 NOVEMBRE 1859.

FRANCESCA DE PALERME

OU

LE SOIR DES NOCES.

Francesca, ma fille chérie. écoute les supplications de ta mère, qui te conjure de sauver la vie... plus que la vie, l'honneur de ton père, et de rétablir l'orgueil de notre maison. Tu le sais, Francesca, notre fortune a été engloutie, voilà près d'un an, dans les désastres frauduleux de ce banquier américain, et il ne nous reste plus que ce splendide palais de Sicile que nous ne pouvons pas conserver. Le gouffre de notre ruine s'élargit chaque jour, et tout espoir serait mort... si nous ne l'avions pas, ma Francesca, ma chère fille ! Mais tu es là, et Dieu t'a douée de grâce et de vertu pour que tu sois le trésor et le salut de ta famille, qui, sans toi, n'aurait plus que honte et misère...

Et la marquise Pelazzi pleurait d'abondantes larmes en embrassant sa fille, puis la regardait avec une anxiété timide, et comme cherchant dans ses yeux si elle pouvait achever sa confi-

dence sans avoir à craindre, sinon un refus, du moins un consentement trop douloureux.

Francesca, dont l'esprit n'osait s'arrêter à aucune conjecture, répondit bien vite avec l'accent de la naïveté :

— Eh ! mon Dieu ! ma mère, à quoi puis-je vous être bonne et à mon père, si ce n'est à vous aimer toujours et à tâcher d'adoucir votre sort, en le partageant avec joie et courage, quelle qu'en soit la rigueur ! Hélas ! que ne puis-je le changer ou plutôt lui rendre cette splendeur qui n'aurait dû jamais...

— Tu le peux, tu le peux, mon enfant, interrompit la mère ; un mot de sa bouche, et notre famille rentre dans toute sa gloire ! Mais ce mot, c'est la vie entière...

— Parlez, ma mère, dit Francesca, immobile de stupeur, comme si elle attendait la foudre.

— Eh bien ! ma fille, reprit la marquise, ce riche et excellent baron de Garden, notre vieil ami d'un mois, nous demande ta main, et tout sera réparé, si tu le veux, et il se fixera en Italie, près de nous, et...

— Assez, ma mère, murmura Francesca d'une voix suffoquée. J'ai besoin de vingt-quatre heures pour m'accoutumer à cette idée, ou bien...

— Ah ! mon enfant, songe à ton père qui, malgré toutes les privations, ne pourrait pas longtemps suffire à ses charges.... Songe à la gloire de ta famille, songe au baron de Garden qui, jeune encore...

— Ah ! ma mère, dit Francesca en retenant ses larmes, je songerai à mon père, à notre famille... et je tâcherai d'oublier le reste. Dans vingt-quatre heures je vous porterai ma réponse. Bénissez-moi, ma mère, car j'ai besoin

de courage pour dire oui, et de courage encore si je...

— N'achève pas, mon enfant, ajouta la marquise en se levant. Ma Francesca, ta volonté peut tout.

Francesca ne répondit point, et sa mère l'embrassa longtemps et sortit, non sans se retourner bien souvent pour l'embrasser encore du geste et du regard.

— Emilio ! Emilio, s'écria Francesca en tombant à genoux dès qu'elle fut seule, mon pauvre Emilio !

Disons d'abord un mot de la catastrophe qui ruina sa famille et de ce qui s'ensuivit.

Le marquis Pelazzi, en 1836, habitait Milan sa patrie, où il avait de grands biens et une magnifique existence. La marquise était une des femmes les plus brillantes de la ville, et la petite Francesca, qui entra dans sa quatorzième année, devenait l'objet, à son insu, d'une infinité de préférences. Un jour, le marquis se trouva, je ne sais comment, compromis dans je ne sais quelle affaire politique. Les Autrichiens ne badinent pas, à Milan surtout. Il fut prévenu à temps, et se hâta de vendre terres, palais, tableaux et mobilier, qui eussent bientôt été la proie de la confiscation, et un ami se chargea de placer les deux millions de francs qu'on en avait retirés, chez le fameux banquier Schmitt, nouvellement arrivé de New-York à Marseille, avec une réputation de probité et d'habileté qui alléchait tous les capitaux de trois cents lieues à la ronde. Pour plus de précautions, les deux millions avaient été déposés au banquier sous le nom de l'ami ; le nom du marquis ne paraissait point dans tout cela, et il y avait entre eux une contre-lettre, un *fidéi-commis*, tout ce qu'il faut en pareil cas. Les choses financières allaient

merveilleusement : les fonds produisaient de gros intérêts que l'ami faisait tenir fort exactement au marquis ; et cependant, si l'affaire politique se pacifiait, les deux millions étaient à la disposition de leur possesseur. En effet, l'orage passa sur la tête du marquis sans la toucher ; le marquis voulut donc rentrer dans ses biens, qu'il n'avait vendus que sous condition de retour, et il écrivait à son ami, lorsqu'il en reçut une lettre qui lui annonçait que l'honnête banquier venait de disparaître avec les deux millions et tout ce qu'il avait pu ramasser encore, ne lui laissant à Marseille pour toute garantie que son portrait pendu... comme il aurait dû l'être lui-même.

Le tonnerre n'est pas plus prompt ni plus terrible. Le marquis rassembla les derniers débris de sa fortune, et s'embarqua aussitôt avec sa famille pour Palerme, ville natale de la marquise, où elle avait encore un palais de marbre... dérision superbe ! Ils n'avaient emmené pour tout domestique qu'une jeune fille, Béatrix, qui était de l'âge de Francesca, et qui voulait partager toutes ses fortunes, et qui trouvait les gages assez forts, pourvu qu'elle les reçut de sa jeune maîtresse et qu'elle l'aidât tous les jours à se faire belle. Quand la famille Pelazzi entra dans le palais, ce fut un grand serrement de cœur, à la vue de cette noble et riche architecture qui contrastait si cruellement avec la destinée de ses maîtres. Il y avait surtout un escalier pavé de mosaïque et soutenu par des colonnes de jaspe et de porphyre et par deux cariatides, chefs d'œuvre du ciseau italien. C'était un escalier où n'aurait dû monter que des empereurs. Les pauvres exilés du malheur le montèrent la tête baissée. Francesca resta un peu derrière pour se délecter les yeux de la beauté de ce

...urs, 1702  
 ...poser  
 ...oyer  
 ...ous le  
 ...1666  
 ...posi-  
 ...antil-  
 ...us les  
 ...1707  
 ...baix,  
 ...er ou  
 ...SAGE  
 ...E de  
 ...us les  
 ...1643  
 ...S  
 ...NE  
 ...RS  
 ...S  
 ...1675  
 ...les  
 ...ue  
 ...li-  
 ...au-  
 ...nt-  
 ...du  
 ...1  
 ...Cie  
 ...ement  
 ...istent  
 ...s et la  
 ...jeure  
 ...gros,  
 ...ement  
 ...equisse  
 ...resse :  
 ...6.00  
 ...8.50  
 ...10.50  
 ...13.00  
 ...14.00  
 ...16.00  
 ...16.00  
 ...anger,  
 ...vente  
 ...6